



Signature avenant au contrat de travail

Par **loulou**, le **06/02/2012** à **13:07**

Bonjour,rnrnMa hiérarchie me demande de signer un avenant dans lequel je trouve notamment l'article suivant : rnrn"Le salarié devra respecter les temps de référence fixés pour chaque prestation et ne pourra prétendre à ce titre au paiement d'heures complémentaires en cas de dépassement."rnrnJe ne suis pas en accord avec cela car je travaille avec des clients qui viennent à des RV fixés et qu'il arrive que je doive reporter les RV pour cause d'absence de la personne. Au bout de 2 ou 3 absences, je peux être amenée à dépasser le temps fixé.. rnPuis-je refuser cet article ? ou bien demander à ce qu'il soit complété ? si oui, quelle formulation adopter ?rnCe genre d'article peut amener à faire travailler le salarié sans être payé, non ?rnJe vous remercie par avance pour votre réponse.rnrnF. G.

Par **pat76**, le **07/02/2012** à **17:32**

BonjourrnrnVous travaillez à temps partiel?rnrnVous dites à l'employeur que même si vous êtes avec un client, vous ne dépasserez pas le temps fixé pour la prestation et tant pis pour le client qui appréciera.